

Compte rendu de la séance du 19 février 2019

Délibérations du conseil:

Facturation travaux branchement assainissement particulier

Madame Le Maire rappelle :

- la délibération prise le 19 juin 2012 concernant la participation pour l'assainissement collectif (PAC). Celle ci autorise le raccordement des nouvelles habitations à l'assainissement collectif et participe au financement du service.

- que les travaux pour mettre en le tabouret sont effectués et réglés par la commune , après devis. Les frais réels sont remboursés par le propriétaire de la nouvelle construction à hauteur du prix hors taxe.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif - pujo

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Francoise délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par LERDA Francoise après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		152 904.41		427 407.69		580 312.10
Opérations exercice	510 039.25	216 260.47	335 095.11	373 096.87	845 134.36	589 357.34
Total	510 039.25	369 164.88	335 095.11	800 504.56	845 134.36	1 169 669.44
Résultat de clôture	140 874.37			465 409.45		324 535.08
Restes à réaliser	118 000.00	127 869.00			118 000.00	127 869.00
Total cumulé	258 874.37	127 869.00		465 409.45	118 000.00	452 404.08
Résultat définitif	131 005.37			465 409.45		334 404.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - pujo

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LERDA Française,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de PUJO prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Section d'investissement	
Résultat déficitaire de l'exercice 2018	293 778,78
Excédent investissement reporté au 31/12/2017	152 904.41
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	140 874.37
Restes à réaliser en dépenses	118 000.00
Restes à réaliser en recettes	127 869.00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	131 005.37
Section de Fonctionnement	
Résultat excédentaire de l'exercice 2018	38 001.76
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017	427 407.69
Excédent cumulé à affecter	465 409 .45
Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes	
a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	131 005,37
Supplément disponible	334 404.08
Inscription au budget 2019	
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	140 874,37
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	131 005.37
Total à inscrire au compte 002 en recettes	334 404.68
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	118 000.00
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes	127 869.00
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à PUJO, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - pujo

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Françoise

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LERDA Françoise,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de PUJo -lotissement prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Section d'investissement	
Résultat déficitaire de l'exercice 2018	0
Excédent investissement reporté au 31/12/2017	0
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	0
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Déficit cumulé avec restes à réaliser	0
Section de Fonctionnement	
Résultat déficitaire de l'exercice 2018	
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017	0
Excédent cumulé à affecter	0
Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes	
a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	0
Supplément disponible	0
Inscription au budget 2019	
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	0
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte administratif - ass pujo (DE 2019 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Françoise

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par LERDA Françoise après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	20 621.13			110 097.30	20 621.13	110 097.30
Opérations exercice	38 955.97	57 403.86	84 254.82	79 755.10	123 210.79	137 158.96
Total	59 577.10	57 403.86	84 254.82	189 852.40	143 831.92	247 256.26
Résultat de clôture	2 173.24			105 597.58		103 424.34
Restes à réaliser						
Total cumulé	2 173.24			105 597.58		103 424.34
Résultat définitif	2 173.24			105 597.58		103 424.34

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ass pujo

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LERDA Françoise,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de PUJo prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

Section d'investissement	
Résultat excédentaire de l'exercice 2018	18 447.89
Déficit investissement reporté au 31/12/2017	20 621.13
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	2 173.24
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0
Déficit cumulé avec restes à réaliser	0
Section de Fonctionnement	
Résultat déficitaire de l'exercice 2018	4 499.72
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017	110 097.30
Excédent cumulé à affecter	105 597.58
Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes	
a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser Supplément disponible	2 173.24
Inscription au budget 2019	
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	2 173.24
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	2 173.24
Total à inscrire au compte 002 en recettes	103 424.34

Vote du compte de gestion - ass pujo

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Françoise

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion - lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Françoise

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Remboursement locataire

- explique au Conseil Municipal que Madame EGERSPERGER, locataire du logement communal sis au N°37 route des Pyrénées, a changé la serrure du portail d'entrée. Elle a présenté une facture de 48.90€ TTC, réglée par ses soins.

- propose au Conseil Municipal de rembourser Madame EGERSPERGER étant donné que c'est une dépense à charge de la commune

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Demande de concession de dépôt de ruches

Madame Le Maire expose au Conseil qu'elle a été saisie d'une demande de concession de dépôt de ruches

Par Monsieur CARRERE Jérôme , pétitionnaire

En forêt communale soumise au régime forestier, parcelle forestière 10b (pied de la motte féodale) , parcelle cadastrale n° 35 , section G sur le territoire communal de SAINT- LEZER.

Après avoir entendu lecture de la demande de concession de Monsieur CARRERE Jérôme

Pétitionnaire, et de Monsieur GUILLOT Patrice Technicien forestier de l'Office National des Forêts (dossier ITEC)

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE :

1/ Monsieur CARRERE Jérôme , pétitionnaire :

- à déposer des ruches dans la parcelle forestière n° 10b de la forêt communale, (localisation sur le plan)
- à procéder au débroussaillage des herbacées sur l'emprise de la concession

cette autorisation est accompagnée de conditions :

Respecter la réglementation en vigueur concernant les ruchers.

Signaler la présence du rucher pour les autres usagers de la forêt

et cela pour une durée de 9 années commençant le 01 janvier 2019 et moyennant la redevance annuelle de 30 euros.

2/ Madame le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

Vente terrains lotissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des acheteurs potentiels se sont manifestés pour acheter un lot dans le lotissement communal.

- Monsieur et Madame GARCIA Exposito sont intéressés par le lot N°6 d'une contenance de 852 m2, au prix TTC de 43€ le m2 soit 36 636 TTC ou 29 308.80€ HT

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de vendre ce deux lot et donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires en l'étude de Maître SEMPE à VIC EN BIGORRE et donne délégation de signature à Monsieur CAPDEQUI Jean-Louis, 1er adjoint en cas d'empêchement de Madame Le Maire

Vote du compte administratif - lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LERDA Françoise

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par LERDA Françoise après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	32 808.30	32 808.30	32 808.30	32 808.30	65 616.60	65 616.60
Total	32 808.30	32 808.30	32 808.30	32 808.30	65 616.60	65 616.60
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DIVERS :

Madame Le Maire présente un courrier de la société ORANGE.

Elle souhaite installer une antenne relais sur la propriété "Garage Castaing" pour améliorer le Très Haut Débit Mobile sur la commune et les alentours.

Aucun objection du Conseil Municipal pour cette installation.